



Présents : G. BOUHIN, C. BLAIN, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, J-P GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : A. CARRIERE, F. DOLE, (procuration respective à N. SIEVERT, G. BOUHIN), A. LOUVRIER.

2 auditeurs

Jean de la ROCHEFOUCAULD est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum est atteint.

1. Vie de la commune

➤ Info Travaux :

- Mise en séparatif des réseaux rue de la Perrière et rue de Salins

L'entreprise De Giorgi a débuté, dès le jeudi 26 février et plus tôt que prévu, les travaux de mise en séparatif des réseaux rue de la Perrière. Ces interventions, prévues pour une durée d'environ quinze jours, se poursuivront ensuite rue de Salins. La municipalité remercie les riverains pour leur compréhension face aux éventuelles gênes occasionnées par ces travaux essentiels à la modernisation et à l'amélioration des infrastructures communales.

- Installation de 3 candélabres solaires rue du Stade fin mars ou début avril

A la demande des usagers et afin d'améliorer la sécurité et renforcer le confort de circulation, la rue du Stade se verra équipée de trois candélabres solaires. Cette solution, à la fois durable et respectueuse de l'environnement, permettra d'assurer un meilleur éclairage de cet espace tout en maîtrisant la consommation énergétique.

La fourniture du matériel pour un montant de 4 560 € HT ainsi que les travaux d'installation réalisés par l'entreprise Oren Vincent Services d'un montant de 765 € HT, portent le coût total de cette opération à 5 325 € HT.

- Les fuites survenues dans la salle des sports, causées par la défaillance de l'entreprise France Solar, seront prochainement couvertes par l'assurance dommage-ouvrage souscrite par la commune. À la suite de plusieurs échanges avec les experts, il a été décidé de démonter intégralement la ferme solaire extérieure, d'appliquer un couvre-joint sur les ondes, puis de réinstaller l'ensemble avec des fixations conformes. Ces travaux permettront de garantir l'utilisation normale de la salle de sport, sans perturbation pour les usagers, et seront entièrement pris en charge par l'assurance. Le montant estimé de l'intervention s'élève à environ 120 000 € HT.

➤ Une demande de riverains de la rue Pasteur concernant le changement du sens de circulation a été présentée. Le conseil municipal émet un avis favorable. Un sondage sera réalisé auprès de tous les riverains afin de recueillir leur avis.

➤ Demande de l'association « l'Outil en Main »

Pour rappel, l'association forme les plus jeunes à la découverte des métiers manuels notamment dans les domaines de la plomberie, de l'électricité, de la menuiserie, de la vannerie..., contribuant ainsi à la transmission des compétences et à l'animation de la vie locale. L'association utilise l'étage de la mairie. Pour leur développement, il est nécessaire de créer de nouveaux espaces à l'arrière de la salle de danse afin de permettre l'accueil d'une couturière à compter de janvier 2026. Le conseil émet un avis favorable.

➤ Presbytère :

Des conventions ont été mises en place pour définir les modalités entre la commune, l'accueil de jour et la paroisse suite à la prise de possession des locaux.

- Camping et Centre les Fauvettes : raccordement à la station d'épuration.

Le zonage d'assainissement est en cours d'élaboration pour permettre leur raccordement. En parallèle, une convention définissant les modalités et la répartition de la prise en charge des coûts de raccordement par chacun des acteurs est pour l'instant à l'étude.

- Le recensement est terminé. Voici la synthèse :

- La commune compte 1 172 logements répartis de la manière suivante : 1 034 résidences principales, 16 logements à usage occasionnel, 22 résidences secondaires, ainsi que 70 logements vacants ; 30 logements qui n'ont pas pu être enquêtés (refus ou absents).
- La population municipale s'élève à 2 355 habitants. À ce chiffre s'ajoute une population d'environ 200 personnes supplémentaires, liée notamment à la présence de l'EHPAD, du foyer d'hébergement et des étudiants inscrits en BTS, ce qui porte la population effectivement présente sur le territoire **à plus de 2500 habitants.**

La Municipalité remercie les 4 agents recenseurs pour le travail effectué avec sérieux pendant toute la durée de la collecte et ce, malgré les conditions climatiques et l'accueil hostile de certains foyers qui restent heureusement minoritaires.

- Marché du mercredi : Les marchands d'œufs et de poulets ont fait une demande auprès de la municipalité pour revoir à la baisse les tarifs d'occupation du domaine public. Le conseil n'y est pas favorable. Le prix, déjà très bas, est indispensable pour la prise en charge de l'électricité et de l'occupation de la place. La contribution est nécessaire pour ne pas créer de concurrence déloyale envers les commerces sédentaires. Pour mémoire, le prix appliqué est de 5€ par jour pour une exposition occasionnelle ou un forfait de 250€ annuel. A cela s'ajoute une prise en charge de 150€/an pour l'usage de l'électricité pour ceux qui le souhaitent ou 2€/jour de présence occasionnelle.

2. Conventions entre la Commune et l'association des Amis de la Bibliothèque

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque et d'améliorer la gestion, la commune a signé avec le Département une convention pluriannuelle de lecture publique. Ce document, adopté à la suite de la délibération de juin 2025, précise les engagements réciproques des deux parties et nécessite la signature de deux autres conventions :

1. Convention de mandat

Dans le prolongement de cette convention, la commune et l'association Les Amis de la Bibliothèque ont travaillé conjointement à l'élaboration d'une convention tripartite avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Pontarlier.

Intitulée « Convention de mandat relative au recouvrement des recettes entre les Amis de la Bibliothèque, la commune de Levier et le SGC de Pontarlier », elle définit précisément :

- les modalités selon lesquelles l'association agit comme mandataire pour le compte de la commune dans la perception des cotisations des usagers,
- les conditions de reversement de ces recettes à la collectivité.

2. Mise à jour de la convention entre la commune de Levier et les Amis de la Bibliothèque

Il est désormais nécessaire de modifier la convention initiale du 1^{er} janvier 2001 afin de l'aligner sur les dispositions introduites par la nouvelle convention de mandat. Une version révisée a ainsi été proposée au Conseil municipal.

Accord à l'unanimité (M. CHAPELLIER ne prend pas part au vote)

3. Chemins et voies sur la commune. Validation du recensement

Un travail de recensement de l'ensemble des voiries via un prestataire GEOPTIS vient de prendre fin. Il convient de valider définitivement le tableau reprenant les voies communales publiques, privées, les routes départementales, les chemins ASA, AFR, ONF...

Un plan est disponible et consultable en mairie et reprend l'intégralité des voies et chemins d'accès.

Ce recensement est validé **à l'unanimité**

4. Proratisation de la partie fixe de la redevance sur l'eau et l'assainissement

Il est proposé, à compter de la facturation d'octobre 2025 – septembre 2026, que lors d'un changement d'usager de proratiser la part fixe de l'abonnement d'eau et de l'assainissement en fonction de la date de la mutation immobilière. L'acte de vente faisant foi. Le prorata se fera donc en fonction du nombre de jours de présence.

Accord à l'unanimité

5. Achat de 400 chaises pour les salles communales

Dans le cadre de l'amélioration des équipements communaux et afin d'assurer de meilleures conditions d'accueil lors des manifestations, il est proposé de procéder à l'acquisition de 400 chaises en complément de 250 achetées récemment. Ces chaises seront réparties entre la salle des fêtes, la salle des sports et les halles. Le montant total de cette acquisition sera de 11 942.40 € TTC.

Accord à l'unanimité

6. Autorisation d'exploitation de la carrière de LEVIER

La société Les Carrières Comtoises (L2C), exploitante de la carrière de Levier, a sollicité le renouvellement de son autorisation d'exploitation pour le site situé au lieu-dit *Les Grosses Hages*.

Le projet présenté prévoit à la fois une extension et un approfondissement de la carrière. La surface totale sera portée à 9ha 43a 42ca, contre 7,5124ha actuellement, soit une extension limitée de 1ha 92a 18ca, incluant la zone d'entrée existante. La durée de l'autorisation demandée est de 30 ans.

Le projet comporte également le remblaiement partiel de la carrière avec des déchets inertes issus du BTP, dans le cadre du réaménagement du site, ainsi que la mise en place d'une activité de recyclage de déchets inertes.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** autorise la SAS L2C à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet et donne pouvoir au maire pour signer l'ensemble des documents afférents, et notamment ceux relatifs au projet de réaménagement.

7. Convention SATE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,35 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse et signer avec le Département une convention qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité**,

- prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- décide de solliciter pour 2026 l'assistance technique du Département du Doubs.

8. Actualisation des prestations du périscolaire (Ajournée)

9. Mandat au CDG25 concernant la protection sociale complémentaire

La collectivité a décidé de mandater le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) afin d'engager une démarche en faveur de la protection sociale complémentaire de ses agents dans le domaine de la prévoyance.

Cette décision vise à permettre la mise en place d'une convention de participation permettant à l'employeur de contribuer financièrement à la couverture des agents, tout en bénéficiant d'une procédure de mise en concurrence mutualisée pilotée par le CDG 25.

La collectivité transmettra les données nécessaires relatives aux agents concernés et se prononcera ultérieurement sur son adhésion, après connaissance des garanties et des tarifs proposés, en conservant la possibilité de ne pas signer la convention.

Accord à l'unanimité

10. Plan de financement de la rue de Salins

Pour la rue de Salins, trois interventions distinctes sont à prévoir :

Pour mémoire, ce qui est déjà validé :

- Mise en séparatif des réseaux : Début des travaux mars 2026. Durée des travaux 6 mois. Coût des travaux : 830 000€ HT dont 579 000 € de subventions soit environ 70%.
- Enfouissement des réseaux secs : Intervention juillet ou septembre 2026. Durée des travaux 4 à 6 mois. Coût des travaux : 1 048 000€ HT dont 420 075 € de subventions soit environ 40%.

Il convient de valider désormais le plan de financement pour l'aménagement de l'ensemble partant du 6 rue de Salins pour se terminer au niveau du garage Renault. Cet aménagement prévoit la création d'une piste cyclable, de trottoirs, d'espaces verts et la remise en état de la voirie. Un appel d'offres est en cours et sera validé par la future équipe municipale.

		Montants HT prévisionnels	
Dépenses HT de l'opération	Maîtrise d'œuvre	23 688.00 €	
	Travaux	740 330.00 €	
	Enrobé (OPSA)	401 717.50 €	
	TOTAL	1 165 735.50 €	100%
		Montants HT prévisionnels	% prévisionnel
Recettes prévisionnelles	Département Pistes cyclables	54 000.00 €	5%
	Département P@C25	60 000.00 €	5%
	Département OPSA	401 717.50 €	34%
	Département aménagement de sécurité	6 000.00 €	1%
	Agence de l'eau	90 000.00 €	8%
	DREAL "AAP aménagement cyclable"	189 211.63 €	16%
	Fonds vert PCAET	18 281.00 €	2%
	Région TEA	112 000.00 €	10%
TOTAL		931 210.13 €	80%
Autofinancement		234 525.37 €	20%

- Les travaux sont prévus fin 2026 début 2027. Coût de l'opération estimé à : 1 165 735.50 € HT dont 80% de subventions attendues.

Pour résumer, sur l'ensemble de la rue de Salins et de ses antennes comprenant l'enfouissement des réseaux, la mise en séparatif et l'aménagement, le montant total de l'investissement se porte à environ 3 millions €, la part restant à la charge de la commune est estimée à 1,1 million € soit 37 %.

Accord à l'unanimité

11. Convention avec l'association KASEPER

Objet de l'association : Prévention contre la perte d'autonomie des personnes âgées avec la mise en place d'ateliers à la résidence seniors KALIA (mémoire, santé, numérique, bien-être...).

Soucieuse du bien-être de ses aînés, la collectivité s'associe à cette démarche pour favoriser le lien social et le maintien en bonne santé de ses administrés en mettant à disposition des salles et la communication nécessaire.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne pouvoir au maire afin de signer la convention en apportant les modifications jugées nécessaires.

12. Vote du compte financier unique 2025 – Budgets (Ajournée)

13. Participations financières.

- Concernant la CCA800 - raccordement de l'école.

Suite aux travaux du périscolaire, la commune a réalisé et mutualisé des travaux qu'il convient de refacturer. Le montant s'élève à 6 996.40 € HT.

- Concernant Eliad - la fourniture d'électroménager.

Suite à l'aménagement de l'accueil de jour au presbytère, nous avons proposé d'équiper la cuisine d'un lave-vaisselle, d'une plaque de cuisson et d'un four encastrable, qui étaient prévus initialement dans le marché de travaux. Au vu du prix compétitif, il convient de refacturer cet ensemble à ELIAD pour un montant de 884€ HT.

Accord à l'unanimité

14. Questions diverses

- Retour sur la rencontre – Entrée libre du vendredi 13 février 2026 à 17h

À la suite de la rencontre organisée par la municipalité de Levier, un temps d'échange fructueux a permis de recueillir de nombreuses idées et suggestions des participants.

Nous vous informons que certaines propositions ont déjà été étudiées et que des réponses concrètes vous seront apportées, soulignant l'engagement de la municipalité à valoriser la participation citoyenne et à dynamiser la vie du village.

- Bancs publics

La commune procèdera à l'installation de trois nouveaux bancs publics le long des voies communales. Deux d'entre eux seront implantés rue de la Douet et un troisième sur le chemin de la Vie d'Eternoz.

- Éclairage public

Il avait été envisagé de positionner des éclairages solaires sur la place de la mairie et aux passages piétons, ainsi qu'à proximité de la salle des fêtes. Toutefois, l'installation de candélabres sur la place est très restreinte ou limitée, la mairie étant classée au titre des bâtiments protégés par les Monuments de France. En revanche, trois candélabres solaires sont déjà prévus rue du Stade. La municipalité étudie actuellement la possibilité d'installer des éclairages solaires supplémentaires au niveau de la salle des fêtes et de la salle des sports, afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Un petit geste pour vous, un grand pas pour la propreté de tous !

Ramasser les déjections de son chien, c'est faire preuve de respect envers les autres.

Les trottoirs, les parcs et les espaces publics ne sont pas des toilettes pour animaux.

Un sac, un geste simple, et un village propre pour tout le monde.

Merci de penser aux autres.

RAPPEL : TAILLE DES HAIES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur est limitée à 2 mètres et même moins si le dégagement où la visibilité est indispensable.

En bordure de voie publique, rien ne doit dépasser la clôture sur la rue.

Merci de respecter ces règles !

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu le **dimanche 15 mars 2026** à la salle des fêtes.

Les bureaux de vote seront ouverts de **8h à 18h**.

Pour rappel, une pièce d'identité est **OBLIGATOIRE** pour pouvoir voter.

NOUVEAU A LEVIER



Manon Visentini Mandataire immobilier

El - Agent commercial - RSAC Besançon n°999846074

Vente - Achat - Estimation gratuite

manon.visentini@safli.fr

07.62.35.23.79

SOIRÉE LOTO

VENDREDI 6 MARS
SALLE DES FÊTES DE LEVIER

20H30
Ouverture à 19h



FINALE A 1000€
Locations en bonis d'achats
Tous les cartons 100€

DROIT D'ENTRÉE PAR PERSONNE

- 3 cartes 20€
- 10€ les 3 cartes en plus (donc 6 cartes)
- 5€ par tranche de 6 cartes en plus

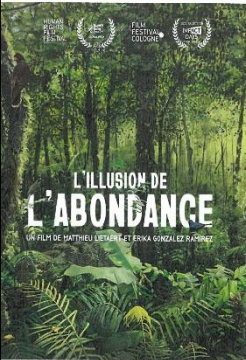
20 PARTIES AVEC NATHALIE
BUVETTE & RESTAURATION

Réservation et renseignement de préférence par SMS.
Nathalie : 0601456529

Nos papiers sur la voie publique
L'association de loisirs se doit d'annoncer le loto en cas de joueurs insuffisants

IPNS

CCFD TERRE SOLIDAIRE



L'ILLUSION DE L'ABONDANCE
UN FILM DE MATTHEU LEVIER ET ENKA GONZALEZ RABINET

Samedi 7 mars 2026
L'équipe du CCFD Terre solidaire de Levier vous propose un

CINE-DEBAT

- à la salle des fêtes de Levier.
- 17h30 Projection du film suivi d'un débat
- 19h30 Repas convivial préparé par les membres du CCFD Terre Solidaire de Levier.

*Qui sont les « nouveaux conquistadors » ?
Jusqu'où sont-ils prêts à aller ?*

Un voyage au Pérou, Brésil et Honduras pour rencontrer trois femmes qui risquent leur vie pour protéger la planète et leur communauté !

Repas : 15€/ adulte – 7€/ enfant

Réservation des repas pour le 28 février

Marie-Hélène Berthod : 06 48 07 17 73
Dominique Cotton : 06 80 46 85 46
Marie-Thérèse Cuenot : 06 83 96 90 41

ESCRIME
La Boyarde - Levier

JOURNÉE COUNTRY

AVEC L'ORCHESTRE BLUE NIGHT COUNTRY

08 MARS 2026

Salle Des Fêtes de Levier, Rue du Général de Gaulle, 2527 Levier

14H

ENTRÉE DANSEUR 12€

ENTRÉE NON DANSEUR GRATUIT

**Envie de danser toute la journée ?
Rejoignez-nous pour une après-midi inoubliable !**

Animations & Petite Restauration sur place
OUVERTURE DES PORTES À PARTIR DE 12 H.
BAL NOSTALGIQUE DE 13 H À 14 H.

ORGANISÉ PAR LE CLUB D'ESCRIME DE LEVIER
INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS AU 07.83.93.66.45 OU
PAR MAIL : MARC.BUURLAIS@GMAIL.COM

La Débandade
CHŒUR D'HOMMES DE FRANCOIS

Église Saint Jean-Baptiste
Vendredi 27 mars 2026 à 20h30
25270 LEVIER



la-debandade.fr Direction Christian BOURGON

Au profit de l'association ACMC (Les Amis Comtois des Missions Centrafricaines) qui assure des missions chirurgicales en Centrafrique avec le Professeur ONIMUS et soutient des centres de rééducation

STOP aux Violences dans le sport

Échange et information en partenariat avec le CROS

GRATUIT & OUVERT À TOUS !

Samedi 4 Avril
Salle des fêtes de LEVIER

14 h à 15 h : séance pour les enfants (jusqu'à CM2 / primaire)

15 h à 16 h : séance pour adultes (parents, coach, éducateur, accompagnateur, bénévole, président, ...)

16 h à 17 h : séance pour les ados (pré-ados / lycée)

Après 17 h : temps d'échange autour d'un verre.

Inscriptions via HelloAsso - Scannez le QR Code

ESCRIME LA BOYARDE
07 83 93 66 45
@laboyarde

FITN DANCE
06 81 80 32 07
@fitndance_LEVIER

PORTES OUVERTES

Ecole primaire Jeanne d'Arc :
Vendredi 13 mars de 16h à 19h.
Renseignements au 03.81.49.52.27

Collège St Joseph :
Vendredi 13 mars de 17h à 20h.
Renseignements au 03.81.49.53.82

<https://lasallelevier.fr/>



Au terme de ces six années de mandat, je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des élus municipaux qui, avec conviction et détermination, se sont engagés au service de notre commune et de ses habitants.

Je tiens également à adresser mes remerciements les plus sincères à nos agents municipaux. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur profond sens du service public constituent un appui essentiel pour les élus dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Je remercie enfin tous les partenaires – bénévoles, associations, acteurs locaux – qui ont contribué à la vie de notre commune.

Le Maire, Marc SAULNIER.